



osmose



Les côtes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat.
Les gaines techniques, faux-plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatifs. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires, ils sont susceptibles d'être modifiés.
La représentation des éléments de cuisine, de salle de bains et de mobilier n'ont qu'une valeur administrative. Seuls les éléments dans la notice descriptive de vente sont contractuels.
La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.
La représentation graphique des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas de caractère contractuel.

Ind : 0

Date : 15.03.2023